

**Durée**

21 heures

**Lieu**

Intra

**Groupe**

De 2 à 12 personnes

**Tarif**

Sur devis

■ Prérequis

Avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS (<https://www.eformation-inrs.fr/>) ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses régionales de sécurité sociale »

■ Public concerné

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en œuvre la démarche d'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP)

■ Objectifs de la formation

Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques du Réseau Prévention, facilitant la mise en œuvre de plans d'action de prévention.

■ Compétences visées

- Préparer et engager la démarche EvRP dans le respect des bonnes pratiques du réseau prévention
 - Formuler les écarts existants entre la démarche EvRP et les bonnes pratiques
 - Prendre en compte les contributions de chacun
 - Organiser et synthétiser les informations nécessaires à l'EvRP
 - Organiser et animer le dispositif de participation dans le champ de ses responsabilités
 - Choisir la méthode la plus pertinente pour son entreprise
- Conduire et mettre en œuvre la démarche EvRP
 - Reconnaître les composantes du risque sur une situation de travail donnée
 - Coter les risques identifiés
 - Associer ces différentes contributions à la démarche d'EvRP
 - Proposer des actions touchant les aspects organisationnels, techniques et humains
 - Appliquer les critères retenus pour prioriser les actions proposées

■ Méthodes pédagogiques

- Mises en situations professionnelles (réelles ou reconstituées) avec retours d'expériences
- Exposés didactiques / Mises en situation / Travaux de groupe / Échanges

■ Moyens pédagogiques

- Ordinateur
- Vidéo projecteur
- Documents d'analyse

FORMATION À L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

■ Organisation de la formation

3 journées non consécutives avec travaux d'intersession

■ Modalités d'évaluation

Evaluation en continu et restitution individuelle orale d'une démarche de prévention initiée dans l'entreprise.

Présentation orale lors de la 3ème journée de formation, support au choix.

■ Sanction

Attestation de fin de formation

■ Modalités et délais d'accès

A définir avec une durée de travail d'un mois conseillé

■ Maintien et actualisation des compétences

Défini par le chef d'établissement

■ Formation accessible aux personnes handicapées

Oui

■ Qualification des formateurs

Formateurs certifiés CARSAT Sud-Est et INRS

Programme conforme au document de référence dispositif EvRP/SDC - V1_2016

Nous contacter



CROIX BLANCHE PRÉVENTION

10 boulevard Tisseron – 13014 Marseille

Tél : 09 78 08 25 15 – www.croixblancheprévention.com